

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2023.07.09 Du 21 novembre 2023
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-trois, le 21 novembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 15 novembre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Convention relative à l'occupation du domaine public communal par les équipements de vidéoprotection urbaine	078-217801265-20231121-DEL2023-07-09-DE Date de télétransmission : 23/11/2023 Date de réception préfecture : 23/11/2023
Secrétaire de séance : Laurent DUFOUR	Vu le Code général des collectivités territoriales,	
En exercice : 35 Présents : 26 Pouvoirs : 9 Votants : 35 Pour : 35	Vu la loi du 24 janvier 2022 relative à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure,	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE <u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Jean-François THOMAS Andrée BLOCH	Vu la délibération du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 15 février 2022, portant sur l'adoption du nouveau schéma directeur de vidéoprotection urbaine 2022-2026, Vu la convention proposée par Versailles Grand Parc, relative à l'installation et à la gestion des équipements de vidéoprotection sur le territoire communautaire, Considérant que les équipements de vidéoprotection, propriété de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, présents ou futurs, occupent des emprises du domaine public communal, Considérant qu'il convient d'autoriser Versailles Grand Parc à occuper le domaine public communal pour les équipements déjà installés et les équipements futurs, Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, DECIDE : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'occupation du domaine public communal par les équipements de vidéoprotection urbaine, propriété de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.	
Absents ayant donné pouvoir : Benoît VIGNES à Sophie TRINIAC Naïma CONTE EL ALAMI à Françoise ALBOUY Nathalie PEYRON à Mohamed KASMI Vincent POUYET à Jean-Christian SCHNELL Pierre QUIGNON-FLEURET à Valérie LABORDE Juliette DECAUDIN à Sylvie d'ESTEVE Philippe LERIN à Anne-Sophie MARADEIX Blaise VIGNON à Pierre SOUDRY	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 23/11/2023 et de sa publication le 23/11/2023</p> <p>P/ Le Maire Par délégation</p>  Aide BELLOIR Directrice du Pôle Administration Générale Relations aux Citoyens </div> <div style="text-align: right;"> <p>Pour extrait conforme au registre Le Maire,</p>  Olivier DELAPORTE Vice-Président de Versailles Grand Parc </div> </div> <p><i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i></p>	

Carmen OJEDA-COLLET à Jean-
François BARATON